

<http://circ-andelys.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article439>



Protection de l'enfance : Que faire ? Qui contacter ?

- Textes et réglementations - Documents administratifs -



Date de mise en ligne : jeudi 10 janvier 2019

Copyright © Circonscription des Andelys - Tous droits réservés

Vous observez, en milieu scolaire, des signes inquiétants chez un enfant.

Un signe ne constitue pas en soi une alerte.

C'est le cumul de plusieurs signes, d'indices et surtout un comportement qui peut indiquer un éventuel danger.

[Guide de la protection de l'enfance](#)

[Une "information préoccupante" , qu'est ce que c'est ?](#)

[Formulaire information préoccupante](#)